DLP 31 - 1 - 83109580

ISSN : 0294 - 4693

# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

*Grandes cultures*

PUBLICATION PERIODIQUE
BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
EDITION DE LA STATION POITOU - CHARENTES
CHARENTE CHARENTE MARITIME - DEUX SEVRES VIENNE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
13, ROUTE DE LA FORET - BIARD - 86 000 POITIERS - TEL (49) 58.39.02

ABONNEMENT ANNUEL 80 F
C. C. P. LIMOGES 4. 752. 22. X.
Sous Régisseur de recettes et d'avances
AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN N° 20 (1-83) du 21 Janvier 1983

CE BULLETIN EST LE DERNIER QUE VOUS RECEVREZ,

SI VOUS N'AVEZ PAS ENCORE REGLE VOTRE REABONNEMENT;

/ COLZA /

LARVES D'ALTISES

Les derniers sondages réalisés dans la région montrent que :

1) les infestations sont élevées dans certaines zones, avec parfois une évolution spectaculaire du nombre de pieds touchés au cours des cinq dernières semaines.

Exemples : de 9 % à 48 % à St Pierre d'Amilly -17- (parcelle traitée)
de 51 % à 100 % à Ste Soulle - 17 -
de 12 % à 84 % à Blanzay -86- (parcelle traitée)

2) les larves sont très développées, et risquent de pénétrer dans le coeur des plantes très rapidement. Il faut rappeler que dans des conditions analogues en 1975 (hiver doux) deux essais réalisés dans la Vienne ont montré que les dégâts dûs à ces larves pouvaient atteindre 5 qx/ha. Exceptionnellement cette année, nous conseillons donc de traiter dès 30 % de pieds touchés (au lieu de 70 %, seuil admis ordinairement).

En conséquence, les parcelles doivent être observées soigneusement pour apprécier les degrés d'infestation :

- prelever 25 à 50 plantes en divers endroits de la parcelle
- fendre les pétioles des feuilles ayant des galeries pour s'assurer de la présence de larves vivantes.

Les zones les plus menacées d'après nos sondages sont la Charente-Maritime, le sud des Deux Sèvres, et le sud de la Vienne (Civraisien).

Si les traitements sont jugés nécessaires, ils devront être réalisés dès que possible, avant que les larves n'attaquent le bourgeon terminal :

- utiliser un oleoparathion éthyl à 300 g de m.a/ha ou un oleoparathion méthyl à 350 g de m.a/ha.
- traiter par temps doux et en l'absence de prévision de pluie.
- respecter un délai de 2 à 3 semaines si une application d'herbicide a eu lieu ou doit avoir lieu.

Imprimerie de la Station Poitou-Charentes — Directeur-Gérant : R. GUILLEMENET — Inscription à la C.P.P.A.P. N° 1664 A.D.

/ CEREALES /

VIROSE NANISANTE SUR ORGES ET BLES D'HIVER

En raison des temperatures doucés persistantes, favorables aux pullulations de pucerons, la situation continue de se détériorer très rapidement dans la région. La Charente-Maritime est particulièrement touchée.

- Sur les parcelles semées en octobre ou début novembre, et non encore traitées, les pertes sont d'ores et déjà très importante. Les traitements peuvent encore limiter les dégâts sur les parcelles modérément infestées, sachant que chaque jour de retard rend les résultats plus aléatoires.

- En raison des nouveaux vols de pucerons depuis le 10 janvier, la menace s'étend maintenant aux semis plus tardifs, et aux semis précoces dont la protection n'a pas été renouvelés en janvier. Dans toutes ces situations, observer attentivement les parcelles lors des jours favorables (après midi ensoleillée) afin d'y détecter la présence de pucerons. En cas d'infestation, même faible, le traitement insecticide sera nécessaire, à moins qu' une période de froid vif ou persistant ne survienne.

Ces traitements sont à réaliser en priorité absolue : avant toute autre chose (désherbage, fertilisation ...etc). Il y a toute raison de craindre que la jaunisse soit cette année la cause de dégâts comparables voire supérieurs à ceux que nous avons connus en 1974 et 1975.

DESHERBAGE DES CEREALES

Les principales mauvaises herbes présentes dans les parcelles determineront le choix du désherbant à utiliser.

Respecter les conditions d'application, en particulier :

- le stade de la céréale pour les antigraminées type isoproturon qui sont phytotoxiques après la mi-tallage.

- les températures qui, insuffisantes, rendent les produits inefficaces.

. les produits contenant une hormone type MCPP (interessant sur gaillet) nécessitent des températures supérieures à 8°C.

. les produits contenant une hormone type MCPA ou 2,4 D nécessitent des températures supérieures à 10-12°C. (vérifier sur les notices).

Imprimé à la Station le 21 Janvier 1983

Précédente note : Bulletin N° 19 du 23 DECEMBRE 1982.

ORGANIGRAMME de la CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE POITOU-CHARENTES

au 1er JANVIER 1983

Siège de la Circonscription : 13, route de la Forêt - BIARD - 86000 POITIERS
Tél. (49) 58.39.02

Chef de Circonscription : R. GUILLEMENET I.C.A.
Adjoint au Chef de Circonscription : J.Y. PEYRELONGUE I.C.A.

## SERVICES GENERAUX

### Section Administrative

J. PROVOST S.A.
M.T. GUIGNANDON Com.
M. MARTIN A.T.B.

### Domaine et Entretien

D. JUGE O.C.

M. TEXEREAU O.C.

### Division Avertissements Agricoles et Développement

G. LECHAPT I.A.

Section Grandes Cultures

A. GUERIN I.A

Section Arbo-Viti-Cult.Lég.

M. WEBER I.T.A.

L. SAUMUR A.T.C.

### Division Surveillance et Protection phytosanitaire

J.Y. PEYRELONGUE I.C.A.
J. LAPEYRE T.A

Laboratoire diagnostics

C. MAILLET I.T.A

## ANTENNES DEPARTEMENTALES

### CHARENTE

(et SUD CHARENTE-MARITIME)

69, rue de Bellefonds 16100 COGNAC
Tél (45) 82.18.56

R. HUDE I.D.T.A.
D. LE GALL I.T.A.
Y. VIDAL T.S.
C. GIRAUD dactylo

### CHARENTE-MARITIME

2, Avenue de Fétilly 17000 LA ROCHELLE
Tél (46) 34.93.60

C. GRIMPRET I.T.A
J.B. COTTEZ T.A.

### DEUX-SEVRES

218, rue Jean-Jaurès 79000 NIORT

Tél (49) 73.99.67

M. TOUSSAINT I.T.A.
P. RETAUD I.T.A. (c)
J.C. MALET T.A.

### VIENNE

13, Route de la Forêt BIARD
86000 POITIERS
Tél (49) 58.39.02

H. GUIGNANDON I.D.T.A.
G. GRIGNON I.T.A.
J. HARIOT I.T.A.
C. FABREGUE T.A.